ROSCLODAN

Société anonyme au capital de 40.260 euros Siège social : 121 avenue des Champs Élysées -75008 Paris 552 152 670 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi, pour vous rendre compte des opérations de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2021 et les soumettre à votre approbation.

1. Présentation des comptes de l'exercice 2021 – Rapport d'activité de la société au cours de l'exercice

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 19.163 euros contre 17.206 euros pour l'exercice précédent.

Votre société a enregistré des produits financiers d'un montant de 124.384 euros, provenant de dividendes versés par la société Gévelot, contre 99.556 euros en 2020.

Les charges financières s'élèvent à 292 euros contre 364 euros en 2020. Le résultat financier est bénéficiaire de 124.092 euros contre 99.193 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 104.929 euros contre un bénéfice de 81.986 euros en 2020.

Au bilan, l'actif immobilisé figure pour 188.302 euros.

Compte tenu des charges constatées d'avance d'un montant de 287 euros et des disponibilités d'un montant de 153.488 euros, l'actif circulant s'élève à 153.775 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 327.037 euros contre 331.008 euros au 31 décembre 2020.

Les dettes s'élèvent à 15.040 euros contre 17.839 euros pour l'exercice précédent, dont 10.880 euros de dettes fournisseurs et comptes rattachés et 4.160 euros d'autres dettes.

2. Évènements importants survenus depuis le 1^{er} janvier 2022 – Perspectives d'avenir

La crise sanitaire liée à la pandémie n'est pas terminée ; néanmoins ses effets sur l'activité économique se sont notablement atténués.

L'entreprise, société de gestion de portefeuille, constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif, pour le moment, sur l'activité et les résultats.

Votre société n'a qu'une activité de holding financière avec détention d'une seule participation, celle détenue dans la société cotée Gévelot SA.

La politique de distribution de dividendes de cette participation, son unique source de revenus, ne devrait pas varier sensiblement compte tenu de la structure financière très solide de Gévelot SA.

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ne comprennent pas de dépenses visées à l'article 39-4 dudit code.

4. Résultat financiers des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de Commerce, vous trouverez en annexe le tableau de ces résultats.

5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37-4,1° du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de vos mandataires sociaux durant le dernier exercice clos :

Monsieur Charles Bienaimé

- Président-Directeur général et administrateur de Rosclodan
- Directeur général délégué et administrateur de la Société Immobilière du Bois Dormant
- Directeur général délégué de la Société d'Etudes et de Gestion Financière Meeschaert
- Administrateur de Gévelot
- Membre du Directoire de Financière Meeschaert

Madame Roselyne Martignoni

- Administrateur de Rosclodan
- Administrateur de Sopofam
- Administrateur de Gévelot
- Administrateur de PCM

Madame Marie-France Bienaimé

- Administrateur de Rosclodan
- Administrateur de la Société Immobilière du Bois Dormant

Monsieur Geoffroy Bienaimé

- Directeur général délégué et administrateur de la Société Immobilière du Bois Dormant
- Administrateur de PCM
- Président de PSL France
- Gérant de la société Financière B. Mag

6. Résolutions proposées à l'assemblée générale

6.1. Approbation des comptes

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels qui vous sont présentés ainsi que les opérations de l'exercice 2021 traduites dans ces comptes.

Vous aurez également à vous prononcer sur le rapport spécial qui vous est présenté par le Président, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et, notamment, en application de l'alinéa 3 de l'article L.225-42 du Code de commerce, et à ratifier la convention décrite audit rapport.

6.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de constater que le bénéfice distribuable est le suivant :

 bénéfice de l'exercice 	104.929,06 €
• report à nouveau antérieur	108.579,52 €
bénéfice distribuable	213.508,58 €

et de décider de le répartir ainsi qu'il suit :

•	dividende aux actionnaires	108.900,00 €
•	compte report à nouveau	104.608,58 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 165 euros par action. Il serait mis en paiement à la diligence de la direction générale et au plus tard le 30 septembre 2022.

Ce dividende ouvrirait droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui opteraient pour l'imposition à l'impôt sur le revenu au barème progressif dans le cadre de l'article 200 A, 2° du Code général des impôts, à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du même code.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices précédents :

Exercice	2018	2019	2020
Dividende brut par action	165 €	165 €	165 €
Dont dividende brut ouvrant droit à abattement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	165 €	165 €	165 €

Telles sont les résolutions qui vous sont proposées et que nous vous invitons à adopter.

Le Conseil d'administration

Annexe au rapport de gestion : Résultats des 5 derniers exercices de la société Rosclodan

Nature des Indications / Périodes	2021	2020	2019	2018	2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	40 260	40 260	40 260	40 260	40 260
b) Nombre d'actions émises	660	660	660	660	660
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	104 929	81 986	99 046	97 716	98 773
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	104 929	81 986	99 046	97 716	98 773
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	104 929	81 986	99 046	97 716	98 773
f) Montants des bénéfices distribués	108 900	108 900	108 900	108 900	108 900
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action	<u>.</u>				
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	158,98	124,22	150,07	148,05	149,65
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	158,98	124,22	150,07	148,05	149,65
c) Dividende versé à chaque action	165	165	165	165	165
IV - Personnel :		l			
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					•